

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 MARS 2025**

Nombre de conseillers : en exercice : 10
présents : 10
votants : 10

Date de convocation : 05/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

Etaient présents :

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin ; M. HALTER Etienne ; M. JACQUOT Daniel ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

Absent(s) excusé(s) : /

Absent(s) : /.

Assistait en outre :

Mme LEMAITRE Christine, secrétaire par interim
Mme SCHAAL Frédérique, Conseillère aux Décideurs Locaux – DGFIP
Mme FISCHER Claire, Mme HINKEL Odile, M. HINKEL Francis, Mme PARENTHOINE Camille.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme LEMAITRE Christine.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- 1) **Approbation du P.V. de la séance du 16 décembre 2025.**
- 2) **CFU 2025 – en présence de Madame SCHAAL- Conseillère aux Décideurs Locaux - DGFIP**
- 3) **Affectation des résultats.**
- 4) **Taux des taxes communales 2026.**
- 5) **Don d'un particulier**
- 6) **Contrat Santé Complémentaire 2026/2031 – Mesures Complémentaires**
- 7) **Communications / divers (Elections 2026, ...)**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

CFU 2025 – en présence de Madame SCHAAL- Conseillère aux Décideurs Locaux – DGFIP
DCM N°2026-001

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Vérifié par le Conseil Municipal sous la présidence de M. Etienne HALTER, 1^{er} adjoint, le maire s'étant retiré au moment du vote, le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 202 est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture	85 140,35 Euros
- Excédent d'investissement de clôture	138 042,06 Euros
soit excédent global de clôture	223 182,41 Euros
Restes à réaliser (reports dépenses investissements) :	324 833,33 €
Restes à réaliser (reports recettes investissements) :	186 791,27 €

AFFECTATION DES RESULTATS ENREGISTRES AU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2025
DCM N°2026-002

CONSIDERANT que le Compte Financier Unique du budget de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement qui s'élève à 85 140,35 euros et un excédent d'investissement de 138 042,06 euros

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

• R 002	–	résultat d'investissement reporté	:	138 042,06 €
• R 001	–	résultat de fonctionnement reporté	:	85 140,35 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
DCM N°2026-003

Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH :	15,99 %
TFB :	25,20 %
TFPNB :	50,03 %

Compte tenu, entre autres, du taux d'inflation 2025 de 1,20% impactant considérablement les finances de la commune, il est proposé une augmentation des taux de référence de TH, TFPB et TFPNB 2026 d'environ 7 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 7 voix POUR, 3 voix CONTRE,

- **DECIDE** de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TH :	17,11 %
TFB :	26,96 %
TFPNB :	53,53 %.

DON D'UN PARTICULIER
DCM N°2026 004

M. le Maire porte à la connaissance du conseil que M. MARY Georges résident au 30, rue de la Mine souhaite faire un don de 150€ à la commune, suite aux travaux d'entretien réalisés en bordure de route sur le domaine communal le long de sa propriété.

Après discussions le conseil à l'unanimité :

ACCEPTE le don de M. MARY Georges

REMERCIE M. MARY Georges pour son geste

CONTRAT SANTE COMPLEMENTAIRE 2026/2031 : MESURE COMPLEMENTAIRE
DCM N°2026-005

M. le Maire rappelle le vote de l'adhésion de la commune au nouveau contrat collectif de santé complémentaire 2026/2031 proposé par le CDG67 lors de la séance du 16 décembre 2025.

Dans la proposition de contrats de l'assureur retenu à savoir Mut'est figurent deux formules dénommées couple mixte et famille mixte permettant à un couple dont le conjoint est affilié au régime Local Alsace Moselle de bénéficier d'un tarif préférentiel pour la souscription à l'un de ces deux contrats, permettant une économie substantielle à l'adhérent et à la commune.

Après débat le conseil décide :

D'AJOUTER ces deux formules dans le panel des offres de contrats proposées aux personnel communal.

D'ACCORDER une participation financière aux agents ayant adhéré au contrat dans les mêmes conditions que dans la délibération n°2025-066.

DE FIXER le niveau de participation financière dans le respect du montant minimum prévu à l'article 6 du décret n°2022-581 du 20 avril 2022 à 109€ pour la formule couple mixte et à 160€ pour la formule famille mixte.

COMMUNICATIONS, DIVERS

/

Séance du Conseil Municipal levée à 22h35.

SIGNATURES

M. MICHEL Jacques, Maire	
Mme LEMAITRE Christine Secrétaire	